



**Compte rendu de l'assemblée générale annuelle de
l'association CIVIFAR, le 23 septembre 2020,
Salle Sainte Barbe, à Fontenay aux Roses**

Adhérents 2019 présents : Jean-Max Drouot, Jean-François Bresse, Iris Chanaud, Alain Delahaye, Bernard Welter, Michel Faye, Charles Monciero, Stein Van Oosteren, Jean Claude Bertrand, Michel Bayet, Colette Quillet, Claudie Rat, Francis Rondelez, Jean-Paul Abel, Jean-Pierre Fanton,

Adhérents 2019 représentés : Jean-Yves Sommier, Sylvie Lours, Raymonde Drouot, Antoine Thill, Hélène Chabanas, Monika Miller, Pierre Douniol

Adhérents 2019 excusés : Dominique Dupuis, Elias Abou Mansour,

Adhérents 2020 présents : Christine Vicari

Total : 22 adhérents sont présents ou représentés. Le quorum nécessaire (25 % des adhérents, soit 10 adhérents) est largement atteint pour qu'ait lieu cette AG ordinaire

1) Rapport d'activités

Jean-Max Drouot, secrétaire, présente le rapport d'activités 2019/2020, joint en annexe 1
Une modification proposée par S. Van Oosteren sur le paragraphe CSTA est prise en compte dans ce document

2) Rapport financier

La trésorière Iris Chanaud présente le bilan financier de l'association CIVIFAR pour l'année 2019 et le Budget prévisionnel pour l'année 2020, joint en annexe 2.
L'exercice 2019 présente un excédent de 156,75 € qui sera reporté en 2020.
Le tarif des cotisations reste inchangé pour 2020

3) Rapport moral

Jean-François Bresse, président, présente le rapport moral joint en annexe 3.

4) Quitus

Le rapport d'activités, le rapport financier, le rapport moral, sont approuvés à l'unanimité.

5) Renouvellement du Conseil d'Administration (C.A.)

Nos statuts prévoient que le conseil d'administration est renouvelé en totalité tous les ans, tous les membres sortants étant rééligibles. Trois membres du conseil d'administration (D. Dupuis, E. Abou Mansour et S. Van Oosteren) ne se représentent pas du fait de leur manque de disponibilité pour participer aux réunions du C.A.
Les autres membres actuels sont candidats à ce Conseil d'Administration. Michel Bayet est aussi candidat à ce Conseil d'administration.

La liste de ces 8 candidats, jointe en annexe 4, est présentée à l'assemblée générale. A. Delahaye explique que seront élus au Conseil d'administration les candidats qui obtiendront sur leur nom une majorité des suffrages exprimés. En effet, les statuts de l'association prévoient que toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. Le bureau de l'association a aussi décidé que le vote pour l'élection au CA serait à bulletin secret, comme c'est prévu dans les statuts

M. Bayet conteste ce mode de fonctionnement et soutient que le mode d'élection des membres du Conseil d'administration n'est pas défini dans les statuts et qu'en conséquence tout candidat est forcément élu.

Chacun de 8 candidats donne rapidement les raisons de sa candidature.

M. Bayet pense que CIVIFAR en est aujourd'hui réduit à courir après la Mairie, ce qui ne mobilisera pas de nouveaux adhérents. Il souhaiterait que CIVIFAR soit plus actif dans les domaines où la Mairie intervient trop peu, tels que les services à la population, (par exemple l'information et l'aide sur les dossiers d'isolation des logements,). Il souhaiterait aussi que CIVIFAR aide ou prenne le relais des associations qui luttent contre les projets de densification immobilière, en informant de tous les permis de construire accordés, en suivant tous les recours gracieux ou contentieux, les pétitions, etc.....

M. Faye informe que son association continuera à assurer cette lutte contre la densification immobilière.

F. Rondelez craint que la présence au CA de CIVIFAR de M. Bayet, opposant résolu à la municipalité, ne risque de classer CIVIFAR dans l'opposition, alors que son objectif n'est pas de s'opposer mais de proposer.

F. Rondelez souligne l'importance des associations telles que CIVIFAR, au sein desquelles se pratique l'écoute, l'échange, le dialogue et la recherche de consensus pour construire la cité commune.

Le scrutin se déroule à bulletins secrets, avec 22 votants dont 7 absents ayant donné pouvoir à des présents. Les résultats sont les suivants :

Michel Bayet : 7 voix

Jean-François Bresse : 22 voix

Iris Chanaud : 21 voix

Alain Delahaye ; 20 voix

Jean-Max Drouot : 22 voix

Charles Monciero : 18 voix

Francis Rondelez : 22 voix

Antoine Thill : 21 voix

Michel Bayet n'obtient pas la majorité des voix (11 voix) et n'est donc pas élu.

Les 7 autres candidats sont élus.

Débat sur les orientations pour l'année à venir

Le débat est lancé à partir de la dernière page du rapport moral : Quelles actions pour 2020/2021 ?

J.M. Drouot rappelle qu'au Forum des Associations F. Gagnard (maire adjoint en charge de la Démocratie Participative) et Michel Renaux (Maire adjoint en charge de l'urbanisme) nous ont assuré de leur volonté de relancer la mise en œuvre des propositions du groupe de travail sur la

Démocratie Participative. Nous attendrons de voir comment se traduit concrètement cette volonté.

Les actions proposées par le CA de CIVIFAR

- **Développer les actions indépendantes de la municipalité :**

- o **Information :**

- Développer le blog « Les Nouvelles de Fontenay » en recrutant de nouveaux rédacteurs, en élargissant au territoire VSGP, au département, à la région.

- Organiser des réunions pour informer les Fontenaisiens sur des sujets d'actualité municipale

- o **Formation :**

- Développer la formation des citoyens en organisant des conférences sur des sujets les concernant, telles que celles organisées en 2019 sur les rythmes scolaires ou sur le budget municipal.

- o **Élargir notre domaine d'intervention :**

- Poursuivre la coopération avec d'autres associations, initialisées pendant la campagne électorale, et l'étendre à des associations d'autres communes.

- Monter une représentation citoyenne au niveau du territoire

- **Relations avec la municipalité**

- o **Continuer la mise en œuvre des 30 propositions du groupe de travail sur la DP :**

=> en particulier les Comités Thématiques qui sont ouverts à tous les Fontenaisiens

- Comité Circulation, Stationnement, Transports Actifs (CSTA) : Poursuivre ses travaux et pousser les propositions présentées lors du Forum Mobilités en 2019

- Comité sur la Végétalisation

- Créer un comité sur l'Urbanisme en remplacement de la CEMUA

Sur l'environnement et l'urbanisme, il est proposé de transformer la CEMUA en Comité Thématique ouvert à tous les citoyens intéressés, sur le modèle du Comité Thématique CSTA dont le fonctionnement a montré qu'il pouvait élaborer des propositions consensuelles.

M. Faye signale qu'une révision du PLU est déjà lancée qu'il faudra suivre de près. M. le Maire a aussi promis de rétablir dans le FAR Mag la rubrique Permis de Construire, listant les permis accordés, mais pas les permis demandés comme auparavant

M. Faye annonce aussi qu'il publiera prochainement sur son blog la carte localisant tous les projets immobiliers en cours ou à l'étude ainsi que les modifications du PLU souhaitées par la Mairie.

B. Welter pose la question des moyens disponibles pour freiner la densification voulue par le Maire et les promoteurs immobiliers. Les différents recours n'aboutissent qu'à retarder les opérations immobilières, le promoteur devant revoir ses plans pour éliminer les non-conformités objet des recours. Une fois ces révisions faites, il n'y a plus de motif de recours et l'opération peut se dérouler. Ces recours, en fin de mandat municipal, pouvaient permettre de temporiser en espérant un changement de municipalité et une remise en cause du projet complet. En début de mandat, ils deviennent moins efficaces, le promoteur ayant tout son temps pour revoir ses plans. Les recours sont cependant utiles pour éviter les non-conformités flagrantes dans un projet.

Le seul moyen de freiner la densification est de faire prendre conscience aux citoyens des inconvénients résultant de cette densification diffuse qui ne leur semble pas les concerner : Entassement des habitants favorisant la circulation des virus et autres maladies, confinements insupportables, manque d'espace verts, circulations embouteillées, services publics (Ecoles, équipements sportifs, santé, services sociaux) sous dimensionnés ou débordés, etc....

J.P. Abel demande quelle serait la densité convenable, et où implanter les habitants qui sont aujourd'hui dans des villes surdensifiées.

M. Faye répond que la densité optimale semble être de 5000 habitants au km². C'est par exemple la densité aux Pays Bas et dans certaines villes allemandes. La densité de population de Fontenay aux Roses est déjà aujourd'hui de 10000 habitants au km² alors que le PLU impose, du fait qu'il doit respecter le SDRIF, de rajouter une densification minimale supplémentaire de 15% à l'horizon 2030. Cela rajouterait environ 3500 habitants. Pour cela, il faudra construire 1500 logements, compte-tenu du fait que la moyenne des habitants / logements est de 2.2 habitants. Cela porterait surtout la densité de population de 9 700 habitants au km² en 2014 à 11150 habitants au km² en 2030.

Depuis 2014 jusqu'en Juin 2020, le nombre de permis de construire accordés a été de 850 logements, soit déjà 56 % de l'objectif des 1500 logements. Depuis les élections, 2 permis de construire de 73 et 167 logements supplémentaires ont été accordés, soit au total 1090 logements et 73 % de l'objectif de 2030.

Alain Delahaye propose de contacter tous les membres déçus des comités d'habitants des quartiers, les nouveaux volontaires et ceux désignés par tirage au sort, pour faire partie de CIVIFAR et participer à ses actions

Plusieurs participants souhaitent que CIVIFAR fasse le suivi des Comités thématiques et intervienne auprès de la municipalité pour leurs propositions soient prises en compte.

Claudie Rat demande que CIVIFAR adhère au CARRRO (Collectif des Associations Riveraines du RER Robinson) pour que les Fontenaisiens soient informés et agissent sur les problèmes du RER B. Le CARRRO étant un collectif d'associations, seule une association peut y adhérer, et il n'y a plus d'association fontenaisienne au CARRRO.

Claudie Rat assure aujourd'hui la liaison avec le CARRRO, mais souhaiterait le soutien d'une association fontenaisienne. S. Van Oosteren propose qu'une réunion soit organisée entre CIVIFAR et des membres du CARRRO (J.M. Campan, président par interim serait d'accord) pour voir comment CIVIFAR pourrait participer aux actions du CARRRO et intégrer cet aspect des « Mobilités » dans nos domaines d'intervention élargis à d'autres communes.

J.F. Bresse signale aussi les actions de l'association Fontenay En Transition (FET) qui travaille sur l'élaboration du Plan Climat du Territoire. Une participation de CIVIFAR pourrait initier des actions élargies au territoire VSGP.

Fin de l'AG